

# L'Etat acte la liquidation de l'Institut national de la consommation et du journal 60 millions de consommateurs

18 mars 2026



Communiqué

17 mars 2026

La parution d'un décret mettant fin à l'INC et à son journal, en dépit de l'opposition résolue des associations de consommateurs, de syndicats de journalistes, des commissions des finances et des affaires économiques de l'Assemblée nationale, notamment, acte la fin d'un établissement public dédié à la défense des droits des consommateurs.

Depuis 6 ans, l'Etat a organisé consciencieusement et progressivement les difficultés que rencontre l'institution vieille de 70 ans et reconnue par tous les acteurs du secteur consumériste comme un élément moteur et incontournable face aux abus et aux tromperies de toutes sortes en matière de consommation :

L'état a procédé par :

- La mise en place d'un contrat d'objectif et de performance qui a séparé l'INC des associations de consommateurs au profit d'influenceurs et de communauté de lecteurs.
- La séparation des activités commerciales et de services publics sans jamais pouvoir la définir, s'accompagnant de fermetures de services entiers dont celui essentiel de la documentation, secteur indispensable pour les journalistes.
- La baisse des subventions entamée depuis près de 10 ans.

Malgré toutes ces difficultés, les salariés sont restés professionnels, engageant même ces derniers mois une refonte du journal et du site internet.

Depuis plusieurs années, des conseils d'administration de l'INC ont mis en échec les décisions de l'État.

Lors des discussions sur le budget 2026, l'ensemble des groupes parlementaires des deux chambres ont voté CONTRE l'article 71 (liquidation de l'INC et privatisation du journal).

**C'est uniquement par l'article 49.3, que le Premier Ministre (avait déclaré ne pas engager), que l'État à fait passer l'article 71 !!**

C'est par le refus des motions de censure pour faire échec au projet du gouvernement que l'Etat, contre l'avis des acteurs de la société civile, est parvenu à ses fins.

Un décret va nommer un liquidateur pour faire disparaître à tout jamais l'INC. Lors du conseil d'administration du 12 mars dernier, les associations de consommateurs, dont Indécosa-Cgt et les représentants des salariés ont refusé cette liquidation, interrogé les représentants de l'état, sur les conséquences pour les salariés, pour l'expertise de l'INC, pour la survie du journal.

Indecosa-Cgt est toujours en attente de la rencontre souhaitée avec le Premier Ministre, comme demandée dans une lettre ouverte, signée par de nombreux acteurs associatifs, syndicaux et politiques.

Tous les documents sur le lien suivant : [INC- 60Millons de consommateurs](#)

Aujourd'hui nous n'avons aucune garantie de la survie de l'ensemble du secteur consommériste avec les associations de consommateurs, les centres techniques régionaux de la consommation, la DGCCRF en tant que moyens humains et financiers.

Indecosa-Cgt continuera à proposer le rassemblement le plus large des associations, organisations, partis pour défendre et répondre aux besoins des consommateurs et usagers avec des moyens à la hauteur des enjeux.

**Pour un véritable service public de la consommation !**

**Contact :**

Christian Khalifa, président d'Indecosa-CGT national, 06 48 71 42 98

Loïc Daguzan, président d'Indecosa-CGT Paris, 07 71 79 16 95

Christian KHALIFA - Président, d'Indecosa-CGT